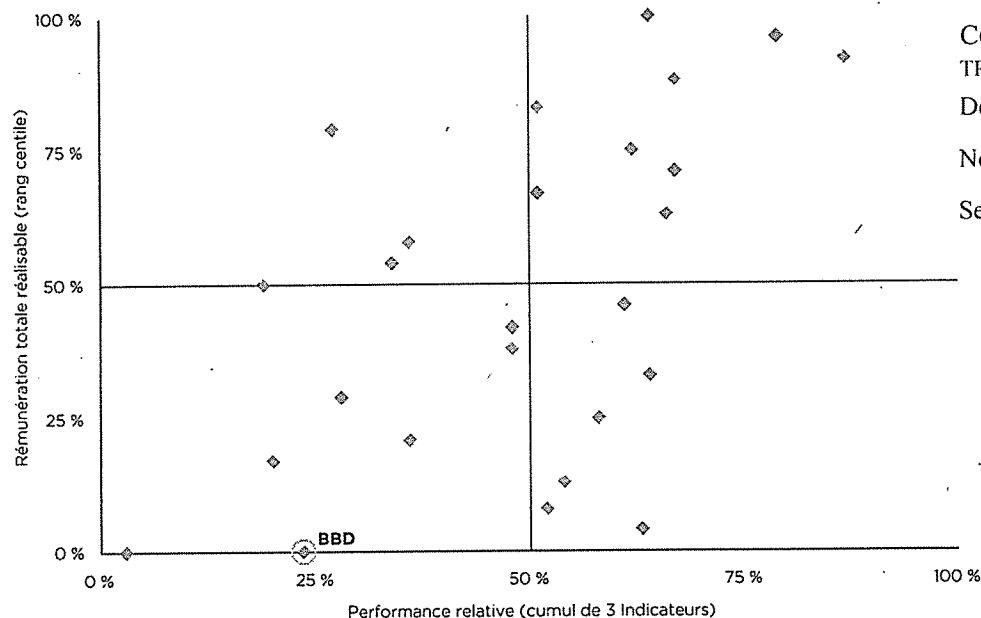


L'analyse démontre que le lien entre la rémunération et la performance se situe sous le point médian par rapport au groupe de sociétés homologues ayant servi à établir la rémunération des membres de la haute direction visés en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 en ce qui a trait à des postes de la haute direction en Amérique du Nord.

## RANG CENTILE DE LA PERFORMANCE COMPOSÉE DE 2013 À 2015

### PAR RAPPORT AU CENTILE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE (RDT) DU CHEF DE LA DIRECTION



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Déposé le : 25 avril 2017

No. : CET-158

Secrétaire : Anik Laplante

## B. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### B.1 Tableau sommaire de la rémunération \*

Le tableau sommaire de la rémunération présente divers renseignements relatifs à la rémunération annuelle de chacun des membres de la haute direction visés pour les trois derniers exercices écoulés.

| Nom et poste principal                                                      | Exercice clos le 31 décembre | Salaires de base (\$) | Attributions fondées sur les actions (UAI, UAR ou UAD) (\$) | Attributions fondées sur des options (1) (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres |                                  | Valeur des régimes de retraite (2) (\$) | Autre rémunération (3) (\$) | Rémunération totale (\$) |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
|                                                                             |                              |                       |                                                             |                                               | Régime incitatif annuel (2) (\$)                                                         | Régime incitatif long terme (\$) |                                         |                             |                          |
| Pierre Beaudoin<br>Président exécutif du conseil d'administration           | 2016                         | 754 900               | 1 545 000 (4)(7)                                            | 1 545 000 (4)(7)                              | 943 600 (7)                                                                              | —                                | 463 000                                 | — (8)                       | 5 251 500                |
|                                                                             | 2015                         | 820 700 (6)           | 340 700 (10)                                                | 1 772 200 (10)                                | 987 200                                                                                  | —                                | (73 900)                                | — (8)                       | 3 846 900                |
|                                                                             | 2014                         | 1 268 500             | 2 146 800 (11)                                              | 1 073 400 (11)                                | 590 700                                                                                  | —                                | (70 200)                                | 148 400                     | 5 157 600                |
| Alain Bellemare<br>Président et chef de la direction                        | 2016                         | 1 042 200             | 2 618 800 (4)(12)                                           | 2 618 800 (4)(12)                             | 2 360 900 (12)                                                                           | —                                | 19 600                                  | 829 100 (13)(14)            | 9 489 400                |
|                                                                             | 2015                         | 864 300 (15)          | 655 200 (10)                                                | 3 082 500 (10)(14)                            | 1 210 000 (17)                                                                           | —                                | 19 900                                  | 594 100 (18)                | 6 426 000                |
| John Di Bert<br>Vice-président principal et chef de la direction financière | 2016                         | 503 500               | 1 158 800 (4)(19)                                           | 1 158 800 (4)(19)                             | 900 000 (19)                                                                             | —                                | 19 600                                  | 269 300 (20)                | 4 010 000                |
|                                                                             | 2015                         | 185 500 (21)          | 574 600 (10)(22)                                            | 1 731 200 (10)(22)                            | 196 000 (17)                                                                             | —                                | 19 300                                  | 179 800 (23)                | 2 886 400                |
| David Coleal<br>Président, Avions d'affaires                                | 2016                         | 616 000               | 1 158 800 (4)(23)                                           | 1 158 800 (4)(23)                             | 900 000 (23)                                                                             | —                                | 19 600                                  | 788 200 (13)(24)            | 4 641 400                |
|                                                                             | 2015                         | 367 600 (25)          | 301 400 (10)                                                | 1 614 600 (10)(24)                            | 333 100 (17)                                                                             | —                                | 19 900                                  | 350 200 (27)                | 2 986 800                |
| Frederick Cromer<br>Président, Avions commerciaux                           | 2016                         | 577 500               | 1 158 800 (4)(26)                                           | 1 158 800 (4)(26)                             | 900 000 (26)                                                                             | —                                | 19 600                                  | 728 300 (13)(27)            | 4 543 000                |
|                                                                             | 2015                         | 430 000 (28)          | 301 400 (10)                                                | 1 792 400 (10)(31)                            | 391 900 (17)                                                                             | —                                | 19 900                                  | 404 700 (29)                | 3 340 300                |
| Laurent Troger<br>Président, Transport                                      | 2016                         | 768 200               | 1 158 800 (4)(33)                                           | 1 158 800 (4)(33)                             | 900 000 (33)                                                                             | —                                | 508 100                                 | 223 500                     | 4 717 400                |
|                                                                             | 2015                         | 573 000 (34)          | 252 300 (10)(35)                                            | 759 200 (10)(35)                              | 303 600                                                                                  | —                                | 380 700                                 | 170 700                     | 2 439 500                |
|                                                                             | 2014                         | 629 000               | 635 800 (11)(36)                                            | 132 700 (11)                                  | 88 100                                                                                   | —                                | (76 000)                                | 175 100                     | 1 584 700                |

- (1) Le modèle d'établissement du prix Black-Scholes est utilisé pour calculer la juste valeur des attributions à la date d'octroi, car il est conforme au modèle d'évaluation qui est utilisé à des fins comptables.
- (2) Les primes sont versées en espèces au cours de l'année suivant l'exercice à l'égard duquel elles ont été gagnées.
- (3) Veuillez consulter les tableaux C.1, intitulé « Renseignements sur les régimes de retraite supplémentaires à prestations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 », et C.2, intitulé « Renseignements sur les régimes de retraite supplémentaires à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 », à la section 5 de la présente circulaire ainsi que les circulaires se rapportant aux deux exercices précédents.
- (4) Ce montant comprend : (i) pour M. Pierre Beaudoin, une somme de 93 864 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et (ii) pour M. Alain Bellemare, une somme de 5 449 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesquelles sommes correspondent, dans chaque cas, à la différence entre le montant total des coûts opérationnels additionnels engagés par Bombardier pour l'utilisation des avions d'affaires à des fins personnelles respectivement par MM. Beaudoin et Bellemare, et le montant des frais que chacun a remboursés à cet égard; l'évaluation des coûts opérationnels additionnels engagés par Bombardier pour l'utilisation des avions d'affaires à des fins personnelles comprend les coûts variables engagés aux fins du vol à des fins personnelles, comme les frais liés au carburant, à la maintenance et à l'entretien liés au vol, à la restauration, à l'atterrissage et au stationnement, à l'équipage et aux fournitures de faible valeur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, MM. Beaudoin et Bellemare remboursent à Bombardier tous les coûts supplémentaires liés à l'utilisation des avions d'affaires à des fins personnelles.
- (5) Ce montant comprend : (i) pour M. Alain Bellemare, une somme de 238 261 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et une somme de 178 925 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; (ii) pour M. John Di Bert, une somme de 80 175 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et une somme de 11 468 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; (iii) pour M. David Coleal, une somme de 102 415 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et une somme de 48 920 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; (iv) pour M. Frederick Cromer, une somme de 94 801 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et une somme de 53 835 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; et (v) pour M. Laurent Troger, une somme de 206 712 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, une somme de 154 123 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et une somme de 138 682 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquelles sommes correspondent aux cotisations au régime de retraite supplémentaire à cotisations déterminées, sauf dans le cas de M. Troger, où ces sommes correspondent plutôt à la cotisation versée à son compte d'épargne-supplémentaire à cotisations déterminées ont été versées respectivement le 15 décembre 2016 et le 21 décembre 2015, compte tenu de la conversion des dollars canadiens en dollars américains aux taux de change respectifs de 0,7464 et de 0,7148. Les cotisations au compte d'épargne-retraite de M. Troger ont été versées mensuellement compte tenu de la conversion des euros en dollars américains au taux de change moyen de 1,072 pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 1,092 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de 1,0859 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- (6) Ce montant tient compte de la juste valeur estimative des UAR et des options d'achat d'actions octroyées le 12 août 2016, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 1,97 \$ CAN et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7725. Pour les options d'achat d'actions, une valeur de 0,4257 aux termes du modèle Black-Scholes a été utilisée.
- (7) Ce montant est entièrement fondé sur des objectifs individuels précis fixés par le conseil d'administration, à savoir la gestion du conseil d'administration et de ses comités, la définition d'une orientation stratégique et la gestion des relations entretenues avec certaines parties prenantes et avec la clientèle. Le conseil d'administration a évalué favorablement la performance de M. Pierre Beaudoin par rapport aux objectifs susmentionnés.
- (8) Comme la valeur totale de tous les avantages accessoires est inférieure à 50 000 \$ ou à 10 % du salaire de base, aucune valeur n'est indiquée.
- (9) M. Pierre Beaudoin a été nommé président exécutif du conseil d'administration le 13 février 2015. Il était auparavant président et chef de la direction de Bombardier depuis le 4 juin 2008.
- (10) Pour MM. Pierre Beaudoin, Alain Bellemare, David Coleal, Frederick Cromer et Laurent Troger, ce montant tient compte de la juste valeur estimative des UAI et des options d'achat d'actions octroyées le 7 août 2015, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 1,52 \$ CAN et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7621. Pour M. John Di Bert, ce montant tient compte de la juste valeur estimative des UAI et des options d'achat d'actions octroyées le 10 août 2015, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 1,57 \$ CAN et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7659. Par ailleurs, la juste valeur estimative des options d'achat d'actions a été calculée selon une valeur de 0,33 aux termes du modèle Black-Scholes. Afin de souligner le nouveau poste de président de Transport de M. Laurent Troger avec prise d'effet le 9 décembre 2015, la Société lui a également accordé 106 838 UAI et 820 928 options d'achat d'actions d'une valeur globale de 366 000 \$ le 24 février 2016, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 1,18 \$ CAN, la valeur aux termes du modèle Black-Scholes était de 0,39 et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7264. Étant donné que les objectifs précis auxquels se rapportait l'octroi fait le 25 novembre 2014 ne s'appliquaient plus au nouveau poste de M. Troger, une tranche de 31 602 UAR sur les 94 788 UAR qui lui avaient été octroyées le 25 novembre 2014 (veuillez vous reporter à la note (36) ci-dessous) ont été annulées, puis ont été prises en compte pour déterminer la valeur des octrois faits le 24 février 2016.
- (11) Ce montant tient compte de la juste valeur estimative des UAD pour M. Pierre Beaudoin et des UAR pour M. Laurent Troger ainsi que des options d'achat d'actions octroyées le 6 novembre 2014, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 3,82 \$ CAN et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,8754. De plus, pour les options d'achat d'actions, une valeur de 0,23 aux termes du modèle Black-Scholes a été utilisée.
- (12) Ce montant est fondé sur l'atteinte des cibles liées au RAI et aux FTD du siège social, dans une proportion respective de 96 % et de 100 %, et sur l'atteinte d'objectifs individuels précis, à savoir l'atténuation des risques au moyen d'initiatives stratégiques, l'obtention d'importantes commandes d'avions C Series, l'homologation des deux modèles d'avions C Series et leur mise en service réussie, ainsi que la réussite du vol inaugural de l'avion Global 7000, montant qui a été ajusté suivant l'évaluation favorable par le conseil d'administration de la performance individuelle de M. Alain Bellemare, compte tenu, entre autres facteurs, du rôle qu'il a joué dans la comptabilisation de résultats se situant dans la fourchette supérieure des prévisions, le dépassement des cibles relatives aux marges dans tous les secteurs d'activité et la réalisation de progrès importants dans l'exécution du plan de redressement de la Société.
- (13) Ce montant comprend : (i) pour M. Alain Bellemare, la somme de 336 784 \$; (ii) pour M. David Coleal, la somme de 186 650 \$; (iii) pour M. Frederick Cromer, la somme de 174 984 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquelles sommes sont spécialement destinées à compenser l'effet de la baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain sur le salaire de base et les cotisations connexes au titre des régimes de retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (compte tenu de la conversion des dollars canadiens en dollars américains au taux de change de 0,7549 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016) (« allocations relatives au courants libellés en dollars américains »), compte tenu du fait que les membres de la haute direction établis aux États-Unis s'exposent à d'importants risques de change en raison des frais de compensation fiscale.
- (14) Ce montant comprend une somme de 202 500 \$ CAN compte tenu de la conversion des dollars canadiens en dollars américains au taux de change de 0,7549, pour un montant total de 152 900 \$. Ce montant correspond à l'écart entre le coût additionnel global pour Bombardier dans le cadre de la réinstallation de M. Alain Bellemare, qui a déménagé des États-Unis au Canada, et les coûts qui auraient autrement été couverts conformément à la politique de mobilité internationale dont peuvent généralement se prévaloir les employés salariés de Bombardier. Le montant calculé comprend le coût du transport et de l'entreposage d'articles ménagers, des services de logement fournis dans le pays d'origine, y compris les frais de gestion immobilière pour une propriété inoccupée, les frais d'aide à la vente de la résidence et les allocations de déplacement et de réinstallation.
- (15) M. Alain Bellemare a été nommé président et chef de la direction de Bombardier avec prise d'effet le 13 février 2015.
- (16) Afin de souligner l'arrivée de M. Alain Bellemare au sein de Bombardier, la Société lui a accordé un octroi spécial de 1 846 836 options d'achat d'actions d'une valeur de 1 098 700 \$ le 20 février 2015, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 2,40 \$ CAN, la valeur aux termes du modèle Black-Scholes était de 0,31 et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7996.
- (17) Paiement de la prime cible minimale garantie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément au contrat d'emploi respectif de chacun. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique A.1.4, intitulée « Régimes incitatifs à court terme », à la section 5 de la présente circulaire. Afin de récompenser les efforts exceptionnels déployés dans le cadre de l'exécution du plan de transformation de la Société en 2015, lesquels n'avaient pas été envisagés au moment de concevoir les régimes incitatifs à court terme établis au début de cet exercice, le conseil d'administration a approuvé, en 2016, un ajustement discrétionnaire mineur des primes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les montants présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été retraités par suite de cet ajustement en ce qui concerne MM. John Di Bert, David Coleal et Frederick Cromer.
- (18) Ce montant comprend une somme de 435 400 \$ CAN compte tenu de la conversion des dollars canadiens en dollars américains au taux de change de 0,7838, pour un montant total de 341 300 \$. Ce montant correspond à l'écart entre le coût additionnel global pour Bombardier dans le cadre de la réinstallation de M. Alain Bellemare, qui a déménagé des États-Unis au Canada, et les coûts qui auraient autrement été couverts conformément à la politique de mobilité internationale dont peuvent généralement se prévaloir les employés salariés de Bombardier. Le montant calculé comprend le coût du transport et de l'entreposage d'articles ménagers, des services de logement fournis dans le pays d'origine, y compris les frais de gestion immobilière pour une propriété inoccupée, les frais d'aide à la vente de la résidence et les allocations de déplacement et de réinstallation.
- (19) Ce montant est fondé sur l'atteinte des cibles liées au RAI et aux FTD du siège social, dans une proportion respective de 96 % et de 100 %, montant qui a été ajusté suivant l'évaluation favorable par le CRHR de la performance individuelle de M. John Di Bert, compte tenu, entre autres facteurs, du rôle qu'il a joué dans la réalisation de certains jalons importants sur le plan financier, dont l'atténuation des risques par le renforcement du bilan et l'obtention de liquidités, les négociations menant à la prolongation des facilités de crédit de Bombardier et au refinancement des obligations échéant en 2018 et l'amélioration de la performance en matière de FTD par rapport à celle de l'exercice précédent, en hausse de plus 775 M\$.
- (20) Afin de souligner l'arrivée de M. John Di Bert au sein de Bombardier, la Société lui a accordé une somme forfaitaire en espèces de 400 000 \$ CAN payable en deux versements de 200 000 \$ CAN chacun. M. Di Bert a reçu le premier versement d'un montant de 152 920 \$ le 13 août 2015, montant qui a été converti des dollars canadiens en dollars américains au taux de change de 0,7646. Le 11 février 2016, il a reçu le deuxième versement d'un montant de 143 580 \$, montant qui a été converti des dollars canadiens en dollars américains au taux de change de 0,7179. Si M. Di Bert démissionne au cours des 24 premiers mois de son emploi, il doit rembourser tous les versements reçus.
- (21) M. John Di Bert a été nommé vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier avec prise d'effet le 10 août 2015.
- (22) Afin de souligner l'arrivée de M. John Di Bert au sein de Bombardier, la Société lui a accordé un octroi spécial de 251 572 UAI et de 2 287 021 options d'achat d'actions d'une valeur globale de 1 210 000 \$ le 10 août 2015, date à laquelle le cours de clôture des actions à droits de vote subalternes classe B était de 1,57 \$ CAN, la valeur aux termes du modèle Black-Scholes était de 0,33 et le taux de change pour convertir des dollars canadiens en dollars américains était de 0,7659.
- (23) Ce montant est fondé sur l'atteinte des cibles liées au RAI (BAA), au RAI (Aéronautique consolidé), aux FTD (BAA) et aux FTD (Aéronautique consolidé), dans une proportion respective de 138 %, de 93 %, de 52 % et de 62 %, montant qui a été ajusté suivant l'évaluation favorable par le CRHR de la performance individuelle de M. David Coleal, compte tenu, entre autres facteurs, du fait que, sous sa gouverne, les livraisons d'avions ont été supérieures aux attentes annoncées publiquement et le vol inaugural de l'avion Global 7000 a été réalisé avec succès.